

SEANCE DU 24 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CONGARD, dûment convoqué s'est réuni à la salle communale sous la présidence de Didier HURTEBIZE, Maire.

Date de convocation : 19 octobre 2022

PRESENTS : MM. HURTEBIZE D. – GUÉZO P. – QUÉMARD C. – WINCKEL U – BÉDARD F. – QUELLARD M.P– GUERRIER A. – HÉDAN E – BONNARD C. – PHILIPPOT B. –DANILO B.

Absents excusés : JARNIER L – LEGRAND C. – AUBERT M

Secrétaire de séance : M. GUÉZO Pascal

Approbation du procès-verbal du 19 septembre 2022

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

✓Adopte le procès-verbal du Conseil Municipal du 19 septembre 2022.

Désignation d'un correspondant incendie et secours et explication du dispositif « Vigilance Village »

S'agissant du correspondant «incendie et secours» Messieurs François BEDARD et Benjamin DANILO se sont proposés. Un arrêté du maire sera pris pour la nomination de ces personnes (une sera titulaire, et l'autre suppléante).

Monsieur le Maire explique les démarches apportées par la gendarmerie représenté par l'Adjudant COLIN Patrick. Le conseil municipal a indiqué être peu intéressé par ce projet car cette « vigilance » est déjà en cours à Saint-Congard. Une communication sera tout de même établie auprès des administrés pour connaître leur ressenti. Affaire à suivre.

01-10-2022

Objet de la délibération : Le Tertre, Fendrement, Des Champs Courts à la Tronçonnais, La Rue de la Garenne Subvention Voirie – Voirie, aménagement des centre-bourgs et transition énergétique

Monsieur le Maire explique que la subvention pour les travaux de nature des dépenses d'investissement est reconduite pour 2023, portant sur :

- travaux de voirie (hors et en agglomération),
- projets d'aménagement de centre-bourgs,
- projets portant sur la transition énergétique.

Elle propose des subventions à hauteur de 80%, sur une dépense subventionnable annuelle plafonnée à un maximum de 62 500€ HT.

Monsieur le Maire propose d'effectuer les travaux de voirie suivants :

- Le Tertre longueur 100 m,
- Fendrement -Village longueur 40 m,
- Des Champs Courts à la Tronçonnais longueur 630 m,

- La Rue de la Garenne longueur 40m.

Après avoir sollicité le service d'étude voirie de la Communauté de l'Oust à Brocéliande OBC, un estimatif a été établi. Le plan de financement de ce projet se présente ainsi :

Programme de travaux de voirie année 2023	Montant HT
Le Tertre longueur 100 m	7 605.00 €
Fendrement -Village longueur 40 m	3 975.00 €
Des Champs Courts à la Tronçonnais longueur 630 m	39 810.00 €
La Rue de la Garenne longueur 40m	7 420.00 €
Signalisation – installation – repérage - piquetage	900.00 €
TOTAL HT	59 711.00 € HT

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ✓ Accepte le projet - Programme de travaux de voirie année 2023.
- ✓ Charge Monsieur le Maire d'effectuer des demandes de subventions auprès des aides départementales ou tout autre acteur financier.
- ✓ Charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à ce projet

02-10-2022

Prestation de remplacement et réparation – EGLISE – CAMPING & ATELIER

DEVIS EGLISE :

Monsieur le Maire explique qu'une première partie de remplacement d'éclairage avait été effectuée cet été (pour 2 pièces) et que l'ensemble des autres spots restait à être remplacé.

Monsieur le Maire a fait appel à la société RIVAL et expose son devis :

Chaufferie : hublot d'éclairage à modifier

Spots à leds

Etude du devis de la Sté RIVAL pour un montant de 2 230.94 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ✓ Accepte le projet.
- ✓ Charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à ce projet
- ✓ Cette dépense sera établie sous le compte d'investissement c/2158. Le solde de ce compte prévoit cette dépense.

DEVIS CAMPING & ATELIER :

Monsieur le Maire rappelle que les sanitaires du camping disposent d'une ventilation, mais ce système n'était pas électriquement branché. Deux ventilateurs ont été raccordés l'année dernière, les 2 autres font l'objet de ce devis

Monsieur le Maire indique qu'un boîtier de prises secteur (dont prises force triphasée) extérieur sur le même principe que celui du local « chasseurs », sera installé sur le mur du local technique, pour éviter une accumulation de rallonges et une meilleure protection.

Monsieur le Maire a fait appel à la société RIVAL et expose son devis :

Mise en énergie électrique des ventilations du camping :

Etude du devis de la Sté RIVAL pour un montant de 272 € HT.

Fourniture et pose d'un coffret équipé de prises en extérieur :

Etude du devis de la Sté RIVAL pour un montant de 2 389.40 € HT.

Soit un total du devis de 2661.40 € HT – 3193.68 € TTC

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ✓ Accepte ces projets.
- ✓ Charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à ces projets
- ✓ Cette dépense sera établie sous le compte d'investissement c/2158. Le solde de ce compte prévoit cette dépense.

Projet Camping – rénovation

Monsieur le Maire présente le projet de modernisation du Camping. Monsieur le Maire rappelle que le dossier de demande de subvention DETR pour 2023 doit être présentée avant le 30 novembre 2022 – pour la remise du dossier PST, celle-ci peut être établie à tout moment.

Après discussion de l'ensemble des devis soit :

- Projet barrière automatique : deux devis présentés,
- Projet changement des boîtiers électriques pour chaque emplacement et remise au norme : présentations des devis,
- Projet Cabane : deux devis ont été présentés,
- Projet borne de vidange pour les camping-cars : les devis de prestataires différents ont été étudiés.

Le Conseil municipal donne un avis favorable sur le projet, des devis complémentaires seront étudiés au prochain conseil municipal

03-10-2022

Spectacle son et lumière « On a volé les rennes du père Noël »

Monsieur le maire expose le devis de la société BRETAGNE PYRO de Ploërmel (cette société est identique à celle qui a produit le spectacle en 2021)

La prestation de ce spectacle « son et lumière » aura lieu le 10 décembre 2022.

- Pour la déclaration à la SACEM, s'il y a lieu, il faudra que la société nous fournisse l'ensemble des musiques, les types de registre, les titres de chanson et les interprètes.

Cette prestation comprend :

- Les démarches administratives du prestataire,
- Le montage et la préparation dans leurs ateliers,
- La fourniture des artifices du matériel de tir, (le tir s'effectuera par leurs artificiers qualifiés),
- Le montage et démontage du feu et ramassage des déchets de tir,
- L'assurance RC professionnelle,
- La création de la bande musicale et la sonorisation,
- L'éclairage et la vidéo.

A la charge de la commune :

- Déclaration en Mairie – pas de déclaration en Préfecture puisque c'est un spectacle de classe C3 (comme spécifié dans le dossier remis par BRETAGNE PYRO),
- Déclaration et paiement des droits éventuels à la SACEM,
- Mise en place des barrières de police,
- Repas des artificiers,
- Information des pompiers et de la gendarmerie 15 jours avant la date du spectacle.

Le prix forfaitaire de l'ensemble 2 000 € TTC auquel s'ajoute la prise en charge des repas des artificiers (midi et soir).

Le Comité des fêtes et les associations communales se chargeront de la restauration et ont proposé d'aider la collectivité dans la mise en place de l'évènement.

Le Conseil Municipal, après discussion et délibération :

- ✓ Donne un avis favorable,
- ✓ Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier et à transmettre aux organismes concernés les différentes déclarations afférentes à ce genre de spectacle.

04-10-2022

Passage au référentiel comptable M57 au 1er janvier 2023 de l'ensemble des budgets

Monsieur le maire fait un retour sur la délibération n°04-07-2022 du 11 juillet 2022 où seul le budget de la commune a été évoqué pour le passage au référentiel comptable M57.

La délibération du mois de juillet est donc à revoir pour le passage en M57 des budgets suivants :

- Commune,
- Boulangerie,
- Bar « le Canal »,
- Résidence le Verger.

Le conseil municipal décide de la mise en place de cette simplification du code comptable à compter du 1^{er} janvier 2023, pour les 4 budgets :

- Basculement de l'ensemble des budgets (Budget communal, Boulangerie, Bar « le Canal », Résidence le Verger) actuellement sous la nomenclature M14.
- Monsieur le Maire mettra en œuvre toutes les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature budgétaire et comptable, il est autorisé à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Borne électrique pour voiture

Monsieur le Maire expose un projet sur l'installation d'une borne de recharge pour les véhicules électriques. Il indique que le coût de l'installation est subventionné à hauteur de 50 % (30 % Etat -20 % Morbihan Energie), soit un reste à charge d'environ 5000 € pour la commune.

Cette borne de recharge de véhicules électriques devra être sur une route passante avec des places de stationnement proche de la mairie.

Le Conseil Municipal, après discussion est favorable à ce que ce projet soit mis en place – un devis de Morbihan Energie sera à présenter lors d'un futur conseil municipal.

Aménagement de la mairie (locaux)

Monsieur le Maire et son équipe d'agents souhaitent moderniser et rendre plus fonctionnel les locaux de la mairie. Une présentation de modifications et d'installations est proposée au conseil municipal.

Dans un premier temps, avec ce projet, Monsieur le Maire aurait un bureau pour recevoir ces rendez-vous et le secrétariat et l'accueil pourra s'installer dans l'ancienne salle des mariages pour plus d'espace.

La future salle de réception, pour les célébrations ainsi que pour le conseil municipal, sera installée dans la petite salle des fêtes. Une rénovation de cette salle est à prévoir.

Le Conseil Municipal, après discussion est favorable à ce projet – des devis seront à prévoir prochainement.

Médiathèque

Monsieur le Maire expose le marché en cours sur la médiathèque.

Il indique les noms des architectes non retenus et précise qu'un courrier leur sera envoyé pour information.

Aussi, Monsieur le Maire indique le nom du réseau partagé est : « Réseau de l'Oust à la Claie » (ROC)

Le nom de l'architecte retenu sera dévoilé à l'issue du délai de recours impartie de 10 jours.

05-10-2022

Tarifs salle communale 2023

Monsieur le Maire expose les divers tarifs. Après discussion et délibération, fixe pour l'année 2023 les tarifs pour la location de la salle communale à savoir :

↳ Associations et professionnels de la Commune : **GRATUIT**

↳ Particuliers de la Commune

↳ Salle communale

Tarifs salle communale			
Associations communales : gratuit			
Particuliers commune			
Petite salle		Grande salle	
½ journée	50 € 00	½ journée	140 €
toute la journée	100 € 00	toute la journée	260 €
Soirée	50 € 00	Soirée	160 €

Cuisine et vaisselle : 25 €

Associations et Particuliers extérieurs commune			
Petite salle		Grande salle	
½ journée	90 € 00	½ journée	200 €
toute la journée	140 € 00	toute la journée	360 €
Soirée	90 € 00	Soirée	210 €

Cuisine et vaisselle : 25 €

Professionnels extérieurs commune			
Petite salle		Grande salle	
½ journée	180 € 00	½ journée	400 €
toute la journée	280 € 00	toute la journée	720 €
Soirée	180 € 00	Soirée	420 €

Cuisine et vaisselle : 50 €

Cauton Salle : 500 € 00
Cauton nettoyage : 100 € 00

Pour 2 journées consécutives : Remise de 50 € 00

06-10-2022

Tarifs camping municipal 2023

Monsieur le Maire expose les divers tarifs. Après discussion et délibération, décide de maintenir pour l'année 2023 les tarifs 2022 pour la location au camping, à savoir :

Tarifs Camping	
Campeur	3 € 00 /jour
Enfant de -7 ans	1 € 20 / jour
Emplacement	3 € 00 / jour
Electricité	3 € 00 / jour
Garage mort – Limité à 3 jours consécutifs	3 € 00 / jour
Douche pour personne extérieure au camping	3 € 00 / personne et douche
Taxe de séjour	0 € 20 / personne de + 18 ans et par jour

07-10-2022

Tarifs tennis 2023

Monsieur le Maire expose les divers tarifs. Après discussion et délibération, il est décidé de maintenir pour l'année 2023 les tarifs 2022 pour le tennis, à savoir :

Tarifs Tennis	
Particuliers Commune	Gratuit
Extérieurs Commune	3 € 20 /personne/heure

08-10-2022

Tarifs photocopies 2023

Monsieur le Maire expose les divers tarifs. Après discussion et délibération, il est décidé de maintenir pour l'année 2023 les tarifs 2022 pour les photocopies, à savoir :

Tarifs Photocopie Particuliers et Associations (*)			
Format	Noir & Blanc Gratuites pour associations	Couleur (*) Jusqu'à 10 gratuites pour associations	
		Recto	Recto/Verso
A4	0 € 20	0 € 50	1 € 00
A3	0 € 30	1 € 00	2 € 00

09-10-2022

Tarif concession cimetière et columbarium 2023

Monsieur le Maire expose les divers tarifs. Après discussion et délibération, il est décidé de maintenir pour l'année 2023 les tarifs 2022 pour les concessions au cimetière et columbarium, à savoir :

Tarifs Concessions columbarium		Tarif Concession cimetière	
Urne avec plaque	670 € 00	Trentenaire	120 € 00
Concession trentenaire	120 € 00		
Redevance utilisation « livre du souvenir » pour 15 ans	30 00		

10-10-2022

CNAS 2023

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le fonctionnement et l'utilité du CNAS (Comité National d'Action Sociale) à savoir :

Le CNAS est une association proposant des offres uniques et complètes de prestations d'action sociale pour les agents fonctionnaires.

Leur mission : œuvrer pour le mieux-être des personnels des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

La collectivité adhère au CNAS depuis le 1er septembre 2007 et remet une cotisation annuelle par agents de 212 euros par an pour l'année 2022 pour les agents « actifs » soit en activité.

La collectivité participe également à une cotisation pour les agents dits « inactifs » soit les retraités à hauteur de 137.80 € par an et par personne. Monsieur le Maire indique que pour cette participation, celle-ci n'est pas obligatoire pour la collectivité et peut être au frais de demandeur.

Le Conseil Municipal, après discussion et délibération :

- Demande à ce que la participation au CNAS pour les agents « Inactifs », soit à leur charge. S'ils souhaitent y participer, ils devront remettre leur participation financière en mairie.
- Demande à ce qu'un courrier d'information soit envoyé aux agents étant dans cette situation.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

11-10-2022

Voirie-Epaveuse et Broyage accotements

Monsieur le Maire fait lecture du devis de la société THOREL, convenu lors des dernières discussions du mois de mai 2022. Il indique également que leur prestation se fera comme habituellement soit 3 passages par an suivant les besoins de la commune.

Le Conseil Municipal, après discussion et délibération :

- Donne un avis favorable,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

12-10-2022

Défibrillateur – salle des sports

Monsieur le Maire fait lecture du devis à la société SCHILLER, prestataire pour la mise en place et l'entretien d'un deuxième défibrillateur, ce dernier sera installé à la salle de sport. Il a été demandé par le Conseil Municipal que cette prestation soit intégrée dans le dossier « TERRE DE JEUX 2024 » lors de la création du City Parc.

Monsieur le Maire demande que quelques membres des clubs et de certaines associations reçoivent une formation ad hoc

Le Conseil Municipal, après discussion et délibération :

- Donne un avis favorable de principe pour que cette prestation soit intégrée dans le dossier de création du City Parc qui est reporté pour 2023,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

13-10-2022

Mobilier pour bibliothèque et périscolaire (garderie)

Monsieur le Maire indique que la médiathèque actuellement installée dans la Maire a besoin de nouveaux meubles de rangement. Un devis de la société A DOM'INANCE BOIS, a été demandé. Ces meubles pourront être également intégrés dans les locaux de la future médiathèque.

Monsieur le Maire a également fait la demande d'un meuble qui sera à destination du service périscolaire – garderie.

Le budget pour ces prestations est couvert en investissement sous le chapitre 21.

Le Conseil Municipal, après discussion et délibération :

- Donne un avis favorable pour ces deux prestations,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

14-10-2022

Bons d'achat pour le « Noël 2022 » du Personnel et l'achat de boîtes de chocolat

Le Conseil Municipal, après délibération :

- Décide d'offrir au personnel de la Collectivité, un bon d'achat pour « Noël 2022 » d'un montant de 50 € pour les agents titulaires à temps complet.
- Pour les agents contractuels à temps plein, ils devront avoir un minimum de 3 mois d'ancienneté pour prétendre à ce chèque dans sa totalité. En dessous de cette durée, aucun chèque ne pourra être remis.
- Pour les agents contractuels à temps non complet (TNC), le montant du chèque sera d'un montant minimum fixe de 30 €.

Cette carte cadeau est aussi destinée à soutenir l'activité des commerces de proximité. Elle sera à utiliser dans les commerces locaux adhérents à l'UCAM (Union des Commerçants et Artisans de Malestroit).

Monsieur le Maire propose cette année l'achat de boîtes de chocolat pour les agents titulaires présents pour les remercier de leur disponibilité et leur implication pour le bon fonctionnement de la mairie sur l'année 2022. Le coût d'une boîte sera au maximum de 16 €.

Le Conseil Municipal, après discussion et délibération :

- Donne un avis favorable pour ces deux prestations,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Numéros délibérations transmises à la Préfecture 01-10-2022 à 14-10-2022

Affiché le 27 octobre 2022

Monsieur le Maire

Secrétaire de Séance